



CAMPUS PARIS SAINT-GERMAIN

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT & DE FORMATION

LES ENGAGEMENTS

DU PARIS SAINT-GERMAIN À L'ISSUE
DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

27 JUIN AU 27 SEPT. 2017

NATURELLEMENT

ENSEMBLE

Le Paris Saint-Germain poursuit un objectif clair : atteindre le plus haut niveau de performance pour devenir l'un des plus grands clubs européens et contribuer ainsi au rayonnement de Paris et de sa région. Offrir des conditions d'entraînement optimales à nos joueurs professionnels et à nos jeunes talents s'est rapidement imposé comme l'une des composantes clés de cette réussite. Ce dessein se concrétise aujourd'hui avec la création du « Campus Paris Saint-Germain », situé à Poissy, à proximité du Parc des Princes et de notre site historique de Saint-Germain-en-Laye.

Depuis le début, le Paris Saint-Germain est convaincu que la réussite d'un projet aussi structurant est fondamentalement liée à sa bonne intégration dans son territoire d'accueil. Très vite, un véritable travail partenarial s'est donc engagé avec les services et les élus du territoire. Le Paris Saint-Germain a souhaité aller plus loin en ouvrant plus largement le dialogue à l'ensemble de la population. Le Club a donc saisi volontairement la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette dernière a décidé l'organisation d'une concertation préalable, placée sous l'égide d'un garant indépendant qu'elle a nommé, Michel Gaillard.

Ces trois mois d'échanges constructifs ont été l'occasion pour le Paris Saint-Germain de présenter et d'expliquer en détail un projet dont l'opportunité n'a jamais été remise en cause. Contributive, la concertation a permis au Club d'affiner le projet de Campus Paris Saint-Germain et d'adapter certains sujets.

Confiant dans la relation nouée avec la population et dans la solidité du partenariat construit avec les acteurs locaux, le Club confirme sa volonté de poursuivre le projet de « Campus Paris Saint-Germain », avec le double objectif d'une intégration réussie et la recherche de bénéfices communs avec le territoire. Pour y parvenir le Paris Saint-Germain s'est fixé des engagements, exigeants mais réalistes, découlant des enseignements tirés de la concertation.

Ces engagements sont formalisés et partagés dans la présente note.

Jean-Claude Blanc

Directeur général délégué du Paris Saint-Germain

LA CONCERTATION EN CHIFFRES

5
RÉUNIONS
PUBLIQUES

480
participants

84
questions posées

3
MOIS D'INFORMATION
ET D'ÉCHANGES

2
PERMANENCES
avec Michel Gaillard,
garant de la concertation

5
LIEUX DE LA
CONCERTATION



Les mairies de Poissy,
Aigremont, Orgeval,
Chambourcy, Feucherolles

3
ATELIERS
THÉMATIQUES

94
participants

418
post-it récoltés

Les principaux enseignements

La concertation a permis de mettre en lumière les principaux sujets d'intérêt et de questionnement des participants. Quatre grands thèmes se distinguent, sur la base desquels le Club a choisi de définir ses engagements auprès des riverains et du territoire pour la poursuite du projet.

- 1 • L'intégration du projet dans la vie du « quartier », de la ville et du territoire :** pour que le cadre de vie et la tranquillité des riverains soient préservés, pour que les usages actuels (promenades, circulations douces, accès à la Ferme de Poncy,...) soient maintenus, voire améliorés.
- 2 • L'intégration paysagère du projet :** pour que le site conserve son caractère paysager, pour que les vues des riverains soient au maximum préservées, pour que le projet soit l'opportunité de revégétaliser une partie du site, pour que les délimitations du Campus s'insèrent harmonieusement dans le site et ne génèrent pas d'effets de rupture paysagère.
- 3 • L'accès au Campus et la prise en compte de la circulation aux abords :** pour que l'arrivée du Campus ait des effets limités sur la circulation actuelle, pour que les futurs aménagements routiers prennent en compte les caractéristiques du site et les enjeux actuels, pour que le projet soit l'opportunité de développer des mobilités alternatives à la voiture dans le secteur.
- 4 • Les retombées positives pour le territoire :** pour que l'arrivée de cette infrastructure emblématique bénéficie aussi au territoire qui l'accueille, que ce soit en termes de création d'emplois, de mobilisation des compétences locales ou d'accompagnement des jeunes.



Réunion publique de clôture, 27 septembre 2017, Théâtre de Poissy

Les engagements du Club dans le prolongement de la concertation

Tout au long de la concertation, le Paris Saint-Germain a rappelé sa volonté de s'intégrer dans le territoire et de prendre en compte l'ensemble des éléments qui caractérisent le site choisi: ses atouts (surface, cadre paysager, accessibilité,...) comme ses contraintes (bruit, trafic routier dense, manque de desserte en transport en commun,...). Ces caractéristiques avec lesquelles le territoire et les riverains composent déjà quotidiennement, ont été prises en compte dès la phase de conception du projet par le Club et les collectivités territoriales partenaires.

La concertation est venue apporter un éclairage complémentaire. Le projet, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, tiendra compte de ces enseignements aujourd'hui traduits en engagements par le Paris Saint-Germain.

Dans le respect du calendrier annoncé aux participants, le projet finalisé sera présenté dans le cadre d'une enquête publique, au cours du 1^{er} semestre 2018.



Atelier « Intégration dans la vie du quartier », 3 juillet 2017, Poissy

ENGAGEMENT 1

Maintenir le dialogue avec les habitants et le territoire

- Poursuivre la conduite partenariale du projet avec les collectivités territoriales compétentes :
 - transmission et suivi des demandes émises lors de la concertation aux autorités compétentes: aménagements sur la RD30, création d'une boucle cyclable,...
 - maintien du comité de pilotage réunissant le Club, les élus et les représentants de la Ville de Poissy, de la communauté urbaine du Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), du Conseil départemental des Yvelines, de la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, de la Direction départementale des territoires (DDT) et de l'ensemble des services de l'Etat concernés. Ce comité, mis en place dès février 2017, garantit le partage de l'information et la bonne coordination des acteurs. Il s'est depuis réuni en juin et en octobre 2017.
- Assurer une information régulière à chaque étape importante du projet :
 - actualisation du site internet du projet, campus.psg.fr
 - édition de nouveaux numéros du magazine du projet, Campus le Mag'
 - organisation de présentations publiques aux étapes clés du projet.
 - poursuite des relations presse, notamment avec la presse locale.
- Associer les riverains au développement du projet avec la création d'un comité de liaison: une instance consultative pour informer et échanger avec les habitants sur l'avancée du projet et de son chantier.
- Continuer à associer le garant aux actions de la concertation: jusqu'à l'enquête publique, Michel Gaillard accompagnera le Paris Saint-Germain pour veiller à la bonne information du public.

ENGAGEMENT 2

Définir les aménagements routiers les plus adaptés au site, en lien avec les collectivités compétentes

- Etudier et favoriser, aux côtés du Conseil départemental des Yvelines, la création des conditions d'un « apaisement » de la RD30 :
 - création de nouveaux aménagements comme une piste mixte piétons et cycles.
 - déplacement du rond-point, initialement prévu face à l'entrée de la zone des professionnels, au niveau d'Aigremont, pour sécuriser l'accès et la sortie de la commune mais aussi pour apaiser le trafic sur cet axe.
 - réalisation d'un accès direct à la zone des professionnels depuis la RD30 grâce à un tourne-à-droite.
- Limiter à deux accès au Campus depuis la RD30 pour assurer la bonne gestion des flux et le fonctionnement du centre.
- Préserver la quiétude du hameau de la Bidonnière par la création d'un second rond-point, situé au niveau de la nouvelle voie intercommunale le long du Stade, pour tranquilliser l'accès à la Bidonnière en limitant la vitesse et en donnant la possibilité aux spectateurs de faire demi-tour pour accéder aux parkings, sans rentrer dans le hameau.
- Étudier la possibilité de créer un accès direct au hameau de la Maladrerie depuis la RD113.
- Renforcer l'accès au hameau de la Maladrerie grâce à la création d'une voie complémentaire au sein de la couture urbaine ainsi que d'un accès piétons depuis la nouvelle rue prévue au nord du site.
- Réduire la taille du premier rond-point d'accès au Stade pour assurer une meilleure gestion des flux.
- Construire et dédier, dans un premier temps, la nouvelle rue située au nord du site au rôle de voie de chantier. Ce choix permet d'anticiper la gestion des travaux de construction et d'assurer que ces derniers auront des effets limités sur les axes routiers connexes.

ENGAGEMENT 3

Agir en faveur du développement de mobilités alternatives à la voiture dans le secteur

- Suivre les études actuellement menées par les collectivités compétentes pour l'inscription d'une desserte du Campus dans le réseau de bus de Poissy.
- Solliciter les autorités compétentes et le gestionnaire du réseau de transport en commun local en faveur d'un renforcement de la desserte actuelle.
- Étudier la possibilité de mettre en place une navette privée Stade-Gare RER les jours de match.
- Réaliser des pistes cyclables et des trottoirs, ouverts à tous, le long des deux nouvelles voies aux abords du Campus.
- Étudier avec les collectivités compétentes, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et le Conseil départemental des Yvelines, la création d'une boucle « modes doux » tout autour du Campus.
- Conserver l'accès au chemin de la ferme de Poncy et reconstituer un accès au chemin des Glaises qui mène à Orgeval.

ENGAGEMENT 4

Préserver le cadre de vie des riverains du Campus

- Mettre en place un service d'« hommes-traffic » les jours de match pour gérer l'accès/la sortie du Stade, et limiter les désagréments pour les riverains de la Bidonnière notamment.
- Limiter les besoins en éclairage au strict minimum en fonction des horaires d'entraînement de l'ensemble des équipes du Campus.
- Assurer la sécurité du site et de ses abords grâce à un dispositif adapté (vidéo-protection, système de double sas, gardiennage permanent, clôtures,...) pour prévenir, entre autres, le risque d'intrusion ou de stationnement sauvage. La zone des professionnels fera l'objet d'une attention particulière pour assurer son étanchéité complète.
- Gérer l'accès des journalistes et des fans pour que ces derniers ne troublent pas la tranquillité des riverains : accès maîtrisé de la presse à la zone des professionnels, zone aménagée spécifiquement pour l'accueil des fans (qui viendraient par exemple pour un autographe) au niveau de l'accès prévu pour les joueurs professionnels de football, côté Stade.
- Veiller à ce que le Stade ait un impact limité sur le niveau acoustique actuel, dans le total respect des réglementations en vigueur.

ENGAGEMENT 5

Assurer la bonne intégration paysagère et environnementale du Campus

- Préserver des vues dégagées pour les riverains (sur la Défense par exemple) grâce à des hauteurs de bâtiment limitées, dans le total respect des règles d'urbanisme autorisées.
- Utiliser un système de clôtures végétalisées adaptées pour favoriser l'intégration paysagère du Campus (par exemple des clôtures ha-ha).
- Si une serre devait être réalisée pour le potager, elle fera l'objet d'un aménagement qualitatif pour s'insérer harmonieusement dans le paysage, sans troubler les vues.
- Garantir une transition paysagère adaptée entre les habitations et le Campus, notamment pour réduire les ombres portées sur les maisons voisines, et conserver une grande partie des vergers cultivés à proximité du hameau de la Bidonnière.
- Revégétaliser une partie des zones de grandes cultures présentes sur le site et renforcer la biodiversité sur certains milieux (renaturation des berges du rû de Poncy, création d'une zone humide au niveau de la couture urbaine...).
- Diversifier les essences dans le plan de plantation et privilégier les espèces indigènes grâce à une conservation partielle de l'existant.
- Travailler à l'obtention de labels : BREEAM, Biodivercity, Ecojardin et Well.

ENGAGEMENT 6

Favoriser des retombées positives pour le territoire et ses habitants

- Travailler avec les structures publiques du territoire pour favoriser le recrutement en local en phase chantier puis en phase d'exploitation, par exemple pour l'entretien des lieux et des espaces verts, voire des vergers.
- Mobiliser le tissu local en privilégiant un mode d'approvisionnement en circuit-court que ce soit pour les denrées alimentaires ou les plantations sur le site, par exemple.
- S'engager à ce que la 3^e Ecole Rouge & Bleu portée par la Fondation Paris Saint-Germain ouvre ses portes à Poissy, au sein du Campus. Des études sont en cours pour déterminer et mettre en œuvre les meilleures conditions de son fonctionnement.
- Au travers de l'action de l'Ecole Rouge & Bleu, former des jeunes du territoire au métier d'éducateur sportif.
- Permettre, à l'invitation du Paris Saint-Germain, aux clubs locaux et à certaines associations, d'assister aux entraînements sur le Campus, y compris des professionnels.
- Rester à l'écoute des compétences et des initiatives locales, en faveur du développement de synergies positives entre le Campus et le territoire.

ENGAGEMENT 7

Conforter les racines yvelinoises du Club

- Adapter les infrastructures du Centre d'entraînement Ooredoo à Saint-Germain-en-Laye et sa programmation pour y accueillir les équipes féminines et donner à ces dernières les moyens de poursuivre leur développement.
- Développer une synergie forte entre le Centre d'entraînement Ooredoo et le Campus pour renforcer l'écosystème Paris Saint-Germain dans les Yvelines (organisation des matchs de l'équipe professionnelle féminine de football dans le Stade, mutualisation des espaces médias et de stockage des équipements,...).



Site de Poncy, à Poissy.





www.campus.psg.fr

NATURELLEMENT

ENSEMBLE